À l’U.S. de la Seine

L’élection du bureau de l’Union des Syndicats de la Seine constitue assurément un succès sensible pour l’opposition syndicaliste. On sait que la liste dite minoritaire a obtenu la majorité, portant au bureau de l’Union Monmousseau, l’ex-leader des cheminots (toujours en prison), Tommasi, un des plus remarquables politiciens du Parti néo-communiste, militant de la Voiture-Aviation, et Dudilleux, du Livre.

Les majoritaires, cependant, ne semblent pas trop s’émouvoir de la défaite : « La vague devait passer, elle passe ; souhaitons qu’elle ne laisse pas trop de dégâts derrière elle. » Mais les événements de mai ont quelque peu assagi nos minoritaires ; on se gardera des coups de tête.

Certains pensent-ils que la nouvelle majorité apporte avec elle un esprit quelque peu libertaire ?

Nous allons voir ce qu’il en est, en ne nous basant que sur la séance du 14 novembre du Congrès de l’Union, séance à l’issue de laquelle le bureau a donné sa démission.

La bataille a eu lieu sur la question de la révision des statuts. Deux textes étaient en présence : le projet de la Commission exécutive et les amendements présentés par Tommasi au nom de l’opposition, amendements qui furent tous adoptés.

Un de ces amendements interdit aux syndicats de choisir leur délégué au Comité général en dehors de leur sein.

Au sujet du mode d’élection des secrétaires de l’Union, le bureau demandait que les candidats soient confédérés depuis cinq ans et présentés par au moins un syndicat, quel qu’il soit. Ils auraient été élus pour un an ; ils auraient été révocables mais rééligibles. Le texte de Tommasi disait :

« Les candidats devront être confédérés depuis trois ans et

présentés par le syndicat auquel ils sont adhérents. Ils sont élus pour deux ans et rééligibles après une interruption de deux ans. Tout fonctionnaire est démissionnaire de droit s'il est privé de son mandat de délégué au Comité général par son organisation. »

N'est-elle pas d'un bureaucratisme bien autoritaire, cette obligation pour le candidat à l'Union d'être présenté par son propre syndicat ou de démissionner dès qu'il n'est plus d'accord avec celui-ci ?

Et si l'on cherche l'esprit libertaire, ce n'est certes pas chez les admirateurs forcenés du bolchevisme qu'on le trouvera.